

DÉPARTEMENT
DES YVELINES

CANTON
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

DCM 22/088 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant – Remplacement d'un membre

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. SEKKAI Hadji par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

PARTI EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS :

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

DCM 22/088

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant – Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles R. 421-14 et R. 421-33,

Vu la délibération n° 20/240 du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 portant élection des membres du Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant,

Vu la délibération n°21/072 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2021 portant modification des membres du Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant,

Considérant que le Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant comporte 2 représentants de la Commune lesquels sont Monsieur Sylvère MAGA en qualité de titulaire et Monsieur Christophe HERAUD en tant que suppléant,

Considérant que l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit la faculté pour le Conseil Municipal de procéder au remplacement de ses représentants désignés au sein des organismes extérieurs,

Considérant qu'il convient donc de procéder au remplacement de Monsieur Christophe HERAUD en tant que suppléant au sein du Conseil d'Administration du collège Guy de Maupassant,

Considérant que, après appel à candidatures, la liste Houilles la Ville que J'Aime propose la candidature de Madame Céline LECLERC,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ (27 voix pour dont 26 voix du groupe Houilles la Ville que j'aime, 1 voix de M. HERAUD et 9 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de ce membre suppléant au sein du Conseil d'Administration,

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : **27**
- Nombre d'abstentions : **9**
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 suppléant**
- Voix obtenues par Madame Céline LECLERC : **27**

Article 3 : **DÉCLARE** Madame Céline LECLERC membre suppléant au sein du Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-088-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Article 4 : **PREND ACTE** de la nouvelle composition des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant comme suit :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Sylvère MAGA	Madame Céline LECLERC

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour : 05 OCT. 2022

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-088-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022